

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Christine Serdaly Morgan*

Date de dépôt : 19 avril 2012

Interpellation urgente écrite

Entre recrutement de personnel étranger et politique de coopération, les voies des HUG sont-elles pénétrables ? (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans une interpellation urgente écrite déposée le 24 février 2012 (IUE 1362), le groupe socialiste s'inquiétait des agissements contradictoires des HUG en matière de gestion des ressources humaines, interdisant d'un côté toute nouvelle promotion interne ou engagement de cadre frontalier dans les soins, et dans le même temps, formant du personnel à l'Ile Maurice pour ses salles d'opération. Il s'étonnait aussi que face à une pénurie de personnel de santé annoncée et une pénurie de personnel avérée dans le domaine des techniciens en salle d'opération, on puisse recourir à de telles pratiques au lieu de porter les efforts sur le développement de filières attractives pour les jeunes et les professionnels en emploi de notre région.

La réponse du Conseil d'Etat du 8 mars 2012 (IUE 1362-A) concernant l'Ile Maurice est angélique : il s'agit bien sûr de coopération, et le futur personnel formé à l'Ile Maurice s'est mué en un groupe d'étudiants mauriciens qui « exerceront une activité d'aide de salle afin de compléter la formation qu'ils ont engagée dans leur pays ».

Des étudiants qui seront par ailleurs rémunérés CHF 62'464,- / an, mais « qui ne constitue[nt] pas une source de main d'œuvre puisqu'il est prévu, dès le départ, qu'ils retourneront dans leur pays ». « Une fois formés » ajoute-t-on. Le projet de départ est transformé en une action humanitaire, de formation et donc politiquement parfaitement correcte. Cependant un retour au pays, à l'échéance de leur permis ou au terme de leur contrat, prévu

initialement pour 3 ans, re mplacés peut-être même par d'autres, ressemble plus à une durée de travail courante dans de nombreuses entreprises qu'à une formation qui aura ainsi duré au total plus de 4 ans !

Permettez-nous de nous étonner et de compléter notre question initiale que cette réponse appelle, par quelques autres.

En effet, le coût annoncé de la formation revient à environ CHF 13'000,- par personne, à l'exclusion du coût des formateurs et du personnel des HUG qui se rendent à l'Ile Maurice, en sus du salaire versé.

Si l'on peut de surcroît investir pour la formation d'étudiants mauriciens sur une période de 2 à 3 ans avec un salaire de CHF 62'464,- comment se fait-il que l'on ne puisse proposer des conditions aussi attractives pour qualifier du personnel régional en em ploi (permettre par exem ple à des Assistantes en soins et san té communautaire d'acquérir le titre ES correspondant en emploi ou à des infirmières de se spécialiser) ?

Entre leur titre d'aide et leur statut d'étudiant, quel sera leur place et leur rôle dans l'équipe de l a salle d'opération ? Quelles seront leurs responsabilités en regard de celles d'unE technicienNE en salle d'opération formé avec un titre du système de formation suisse ?

Si la fo rmation d'étudiants mauriciens est du ressort de la politique de coopération des HU G qui dépend elle-même d'une mission de développement de relations internationales sur deux axes, comment cette politique est-elle définie, par qui est-elle avalisée et quelles sont les règles qui prévalent dans sa mise en œuvre ?

Si le groupe socialiste se permet de revenir avec une certaine insistance sur un point qui pourrait sembler à certain s insignifiant, c'est que cette formation d'étudiant mauriciens semble dénoter d'un ensemble de pratiques peu transparentes dont le Conseil d'administration semble être peu au fait, d'une absence de politique réelle de recrutement dans une situation de pénurie, et de collusion d'intérêt personnels avec une déontologie professionnelle qui sied notamment à la gestion de fonds publics, mais aussi à la sécurité des patients et aux conditions de travail des collaborateurs.

Ma question est la suivante

Quel est le coût total de la formation des étudiants mauriciens, incluant le salaire et les frais liés au déplacement des formateurs et du personnel médical ou autre des HUG, et comment ces coûts sont-ils financés ?